



**HAL**  
open science

# La vulnérabilité socio-territoriale des personnes en situation de handicap est-elle un phénomène socio-culturel ?

Cécile Duchein Courtine

## ► To cite this version:

Cécile Duchein Courtine. La vulnérabilité socio-territoriale des personnes en situation de handicap est-elle un phénomène socio-culturel ?. 2021. hal-04521875

**HAL Id: hal-04521875**

**<https://hal.science/hal-04521875>**

Preprint submitted on 26 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LA VULNÉRABILITÉ SOCIO-TERRITORIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EST-ELLE UN PHÉNOMÈNE SOCIO-CULTUREL ? ÉTUDE DE CAS EN MILIEUX DE FAIBLE DENSITÉ (FR.-66)

Cécile Duchein Courtine, doctorante en Aménagement, UMR CNRS CIRAD ART-Dev, Université de Perpignan (UPVD) courtinec1@gmail.com

Résumé : L'objet de cet article est de questionner la vulnérabilité socio-territoriale présumée des Personnes en situation de handicap (PSH), en milieux de faible densité, en France. Plus spécifiquement il s'agira d'évaluer, au travers de l'étude de l'action publique, les conséquences de l'ordonnance de 2014, portant sur les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap), comme mise en application de la loi de 2005. Analysée au prisme de la géographie critique, la méthode de déconstruction du territoire en espaces « conçu, vécu, perçu » nous conduira à considérer la vulnérabilité socio-territoriale des PSH sous les angles de la planification, d'une vision urbaine et compétitive des territoires, et d'une manière de penser, méritocratique et autocratique, qui se diffuse au sein de la société civile. En réponse au diagnostic d'une conception quantitative de l'espace éco-socio-politique, nous proposons ici une alternative qualitative. A partir d'une étude sur les mobilités, dont la finalité sera d'identifier les besoins particuliers, techniques et humains, dont les PSH ont utilisé pour développer leurs compétences, cette approche sociologique du handicap nous amènera à apprécier les conditions nécessaires au développement de services finals dans une perspective économique durable et inclusive des territoires. Alors que le système capitaliste ne possède pas de qualités intrinsèques à son renouvellement, la Socio-économie écologiste (SEE) propose un modèle à croissance zéro et plein emploi qui requiert une appréciation macroéconomique du territoire : prise en considération des réseaux d'infrastructure et d'infrastructure comme des biens communs ; développement d'une économie verte, dont le déploiement des services à la personne ; gouvernement délibératif. Nous y avons ajouté une réflexion en termes de justice sociale afin de permettre aux PSH, en capacité de travail, de sortir de l'ornière de la précarité et du handicap social, de la désaffiliation, qui passe par une égalité de rente et de patrimoine mais aussi de salaire ou égalité relative. Aussi, la vulnérabilité socio-territoriale des PSH est un fait qui se doit d'être étudié, au même titre que les études menées sur le genre, dans la ségrégation éco-socio-politique de corps exercée sur une catégorie de population diffuse dans la société.

*The object of this article is to question the presumed social and territorial vulnerability of disabled persons located in french low density areas through the public policy, especially now since the ordinance on 2014 under the law on 2005. The critical geography studies autorise us to deconstruct the notion of territory into conceived spaces, lived spaces and perceived spaces. The all of theses three spaces being the economic and social and political space we live in. In facts, the vulnerability of the disabled poeple depends so much on an urban and competitive vision of planning as a meritocratic and authoritarian thought of a mainstream civil society. In opposition with this quantitative view we propose here a qualitative approach based on a mobility survey the purpose of which is to identify special needs. This sociologic work drives us to appreciate economic conditions for the deployment of final services in a perspective of sustainable and inclusive territories. While the capitalist system doesn't possess intrinsic qualities for its renewal, Social ecological economics (SEE) propose a model of development,*

*towards zero growth and full employment, would require a macroeconomic conception : considering infrastructure and infrastructure as common goods and considering the spreading of green activities, like personal services, and considering a deliberative government for humans. We have added to all of these the necessary thinking in terms of equality. Rent and patrimonial equalities, wages equalities or relative equality, to enable people with disabilities to get out of rut of precariousness and social disabilities, social disaffiliation, organised by the establishment. As such, the territorial and social vulnerability of disabled people is a phenomenon that should be studied, as the same as gender studies, for reasons of economic, social and political segregation for differences in body and mind.*

**Mots clés :** handicap ; mobilité ; territoire ; faible densité ; géographie critique ; socio économie écologique.

## INTRODUCTION

L'objet de cet article, issu d'une thèse doctorale en cours, est de questionner la vulnérabilité socio-territoriale des Personnes en situation de handicap (PSH), dans une perception croisée de leur vulnérabilité qui serait à la fois sociale et territoriale. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la géographie sociale et critique, dont ceux de la géographie du genre et du bien-être, pour leurs connaissances et apports méthodologiques en matière de ségrégation d'une population pour sa différence sociale de corps. Notre point de départ est celui d'une ordonnance, celle de 2014, comme mise en application de sa loi cadre ou texte fondateur du droit français : la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». En effet, dans quelle mesure, tant dans la forme que dans le fond, cette injonction de l'État à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports, des bâtiments, de l'habitat et de la voirie, répond-elle aux exigences de la loi ? Sachant que la loi stipule, dans son article L.114, que « constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant », reprenant à son compte les revendications des *disabilities studies* (Winance, 2016). Autrement dit, que la situation de handicap ne relève pas tant de la personne handicapée mais d'un environnement subit, inadapté à son être.

Pour réaliser cette évaluation d'une politique publique, nous nous sommes inspirés des travaux de D'Ercole & al. (1994) et construit un schéma de vulnérabilité socio-territoriale à double entrée, avec les PSH en ordonnée et l'institution, ses territoires et leurs acteurs, en abscisse. Au croisement de ces deux axes se trouvent les capacités au sens de A.K. Sen, une offre diversifiée en biens, accessibles aux PSH. Cet outil de diagnostic va donc être étudié à la fois sous l'angle de la gouvernance menée par l'institution avec, pour risque, son effondrement, aux sens de (a) J.A.Tainter (2013), par voie de complexification d'un espace institutionnel déconnecté des besoins de la population, inefficace, jugé « hors-sol », (b) de G. Turner (2021), dans le

prolongement du rapport Meadows<sup>1</sup>, de facteurs combinés de raréfaction de ressources énergétiques, de niveaux d'endettement excessifs entraînant des défauts de paiement, de zoonoses causées par la destruction de la biodiversité et la dégradation des équilibres écosystémiques, (c) de J. S. Scott (2019), d'un soulèvement populaire non coordonné du fait de la coercition, de la méritocratie et de la dépolitisation, *i.e.* de la privation des citoyens de débats publics, et sous l'angle croisé du handicap social avec, pour risque, celui de la désaffiliation, au sens de R. Castel (2009). C'est-à-dire d'un processus de rejet de groupes ou d'individus des circuits ordinaires d'échanges sociaux ; le handicap social se trouvant intégré dans la zone de

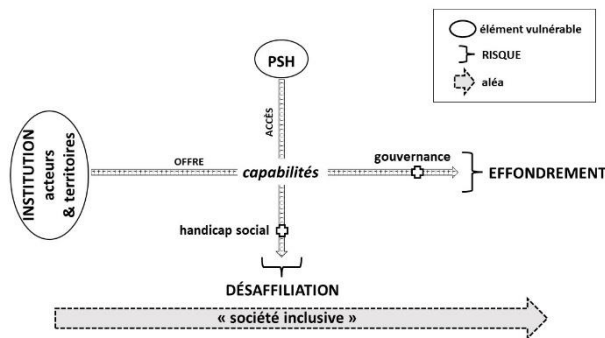


FIGURE 1 : SCHÉMA DE VULNERABILITÉ SOCIO-TERRITORIALE

vulnérabilité décrite par l'auteur, celle de la précarité et de la menace de « tomber » en grande marginalité, pauvreté et indigence. Enfin, nous avons posé comme aléa celui de « société inclusive », appréhendée ici comme concept et interrogée pour son aspect paradigmatique. A la fois comme un principe organisateur qui en détermine sa propre perception (Kuhn, 1983) et un instrument du politique qu'il convient d'interroger au prisme de la démocratie (M. Weber in Savès, 2017).

Notre hypothèse de travail est que l'idéologie néolibérale, en tant que marqueur de notre contemporanéité, instrumentalise l'action collective pour pouvoir mieux se diffuser, se légitimer, au sein de la société. En effet, la biopolitique (Foucault, 2004) marque le passage, dans la même temporalité historique que le rapport Meadows, dans les années 1970, d'une conception de l'exercice du pouvoir par le gouvernement des hommes à celle d'une gouvernance gestionnaire, entrepreneuriale, des territoires et de ses acteurs. C'est par l'analyse de ses effets, ceux de la vulnérabilité socio-territoriale de la PSH, que nous allons tenter d'en comprendre les ressorts et mécanismes. Pour cela, nous posons comme définitions que le territoire a une dimension spatiale délimitée par des frontières, notamment administratives, ou périmètre d'actions d'acteurs. Ce qui ne l'empêche pas d'interférer avec d'autres territoires. Alors que l'espace est une construction immatérielle, la représentation schématique d'un concept. Un fois ces points définis, nous allons pouvoir procéder à une déconstruction du territoire par l'espace au sens d'H. Lefebvre (2000) et étudier tour à tour notre axe horizontal, le territoire institutionnel, par une approche en termes d'espace conçu, celui de la planification et du dessein territorial ; d'espace vécu, celui des représentations sociales et du politique ; d'espace perçu, celui de l'habiter et du quotidien. La combinaison de ces trois espaces formant

<sup>1</sup> En 1972, le club de Rome confie à quatre jeunes chercheurs du MIT (Donella et Dennis Meadows, Jørgen Randers et William W. Behrens III) un rapport, connu sous le nom de rapport Meadows, sur les enjeux économiques et environnementaux de la durabilité. Le modèle systémique global *world3*, développé par Jay Forrester et utilisé pour ce rapport, a montré la finitude des ressources terrestres extractives et les conséquences économiques, écologiques et sociales de la croissance industrielle (*ibid*).

un autre espace qui est à la fois Économique, social et politique (ESP). Soit, celui dudit environnement de la PSH dans lequel elle évolue au quotidien et qui éprouve sa vulnérabilité.

## 1. (ESPACE CONÇU) MÉTROPOLISATION ET INÉGALITÉS TERRITORIALES

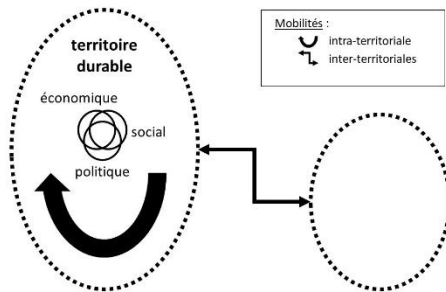


FIGURE 2 : UNE UTOPIE TERRITORIALE COMME OUTIL DE DIAGNOSTIC

Pour analyser la vulnérabilité institutionnelle que porte en lui notre terrain d'étude, en même temps que la vulnérabilité sociale qu'il fait subir aux PSH confrontées à cet environnement, nous avons construit un autre outil de diagnostic, plus spécifiquement territorial cette fois-ci. Nous sommes partis de l'hypothèse de travail d'une utopie territoriale durable, qui se devrait d'être représentative d'un écosystème économiquement viable, en

interaction et en complémentarité avec d'autres territoires, socialement juste, en capacité d'offrir des capacités diversifiées, et reflet d'un gouvernement démocratique des hommes.

### 1.1 UN DEPARTEMENT DE FAIBLE DENSITÉ POUR TERRAIN D'ÉTUDE

Depuis sa création, hérité des provinces du royaume, l'échelon départemental ne cesse d'être critiqué par l'administration centrale, au point d'être jugé non nécessaire dans les années 2000. « Mal né, trop petit ou trop grand, trop rural, trop jacobin, déconnecté des réalités économiques, concurrencé par les agglomérations (...), le département semblait faire l'unanimité contre lui et le temps du sacrifice politique au nom de l'efficacité semblait venu » (Tesson, 2011). Pour autant, cette échelle de territoire incarne bon nombre de cohérences : géomorphologiques, fondatrices de particularités paysagères et de ressources spécifiques, et historiques ; le tout favorisant la construction d'une identité culturelle propre au territoire : ici, le pays catalan.

Le choix d'un terrain d'étude portant sur un département n'est donc pas neutre et constitue au contraire un savoir situé. Mais pour comprendre son enjeu, il faut placer le territoire dans son contexte géographique, géopolitique. Vu de notre terrain d'étude, celui d'un département de faible densité (115,3 habitants au km<sup>2</sup> – source : INSEE, 2017), l'organisation imbriquée des territoires, ou mille-feuille territorial, apparaît comme une construction pyramidale hiérarchisée, quasi féodale. Or, cette forme de planification, définie selon une vision urbaine des territoires, avec le développement de mégapoles seules à même d'être compétitives dans le

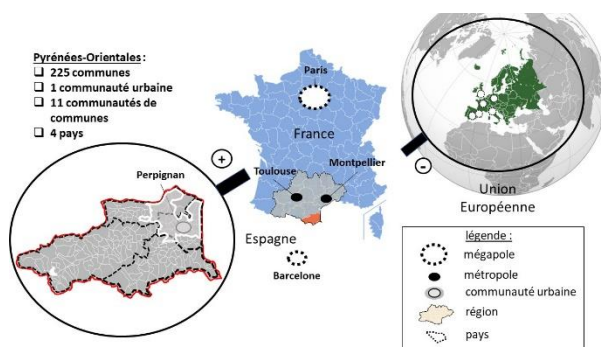


FIGURE 3 : MILLE-FEUILLE TERRITORIAL

développement de l'économie cognitive issue des nouvelles technologies (Ascher, 2009), produit des inégalités territoriales (Dupuy, 2020). L'agencement structurel contemporain des territoires constitue une vulnérabilité pour les PSH. Particulièrement parce qu'il conçoit un accès inégalitaire aux aménités issues de l'urbain, à des capacités que l'on ne trouve que dans des mégapoles ou encore des métropoles. Alors même que ce droit à la ville

(Lefebvre, 2009) sera envisagé comme compensé par le développement de mobilités autorisant cet accès, l'accessibilité se doit alors d'être physique mais aussi financière.

## 1.2 LA DÉPENDANCE TERRITORIALE A L'UNION EUROPÉENNE

L'épisode du *Brexit* à récemment montré, tout particulièrement dans les négociations menées entre l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni (Barnier, 2021), combien l'UE a gagné en pouvoir. Tant dans l'organisation territoriale des pays membres qui la composent (*in/out*), dans sa détermination à protéger le marché unique à l'origine de sa fondation en 1951, que dans sa maîtrise des agences développées depuis les années 1970, avec une accélération marquée depuis les années 2000 (Barbieri et Ongaro, 2008). L'UE tend à devenir supranationale, par délégation des Etats-nations, dans les domaines de la sécurité et de la défense, de l'économie bancaire, de l'énergie, des communications, de la santé, de la justice, de la recherche, de l'alimentation etc. Mais également en matières sociales : formation professionnelle, conditions de vie et de travail, drogues et toxicomanies, prévention et contrôle des maladies, égalité homme/femme ... et environnementales (*ibid*). Ce qui pose, entre autres questions, celle de sa légitimité démocratique, notamment lorsque les pays membres qui la contrôlent perdent la leur dans leurs propres territoires de gouvernance, mais également celle de la dépendance des territoires, subalternes, à cette institution.

Localement, l'acte III de la décentralisation, depuis 2013, a procédé à une réorganisation des territoires, spatiale, administrative et en termes de compétences. La région se voit attribuer la gouvernance d'un territoire étendu avec, en son sein, deux métropoles à l'autonomie renforcée : Toulouse et Montpellier. Selon R. Pasquier (2016), il existe trois issues possibles à ce type de reconfiguration : (a) celle de la compétition interterritoriale, métropoles v/s région, afin de maîtriser, pour leur propre compte, les leviers de l'attractivité économique ; (b) celle du cas par cas et des ajustements résiduels liés à l'opportunité de situations ; (c) celle de la coalition institutionnelle et politique élargie. Néanmoins, cette vision métropolitaine du territoire crée une rupture de cohérence entre des enjeux urbains, d'un côté, et ruraux, de l'autre. S'il existe des outils de planification, comme le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)<sup>2</sup>, leurs périmètres restent inscrits dans celui de l'aire urbaine, déclinée en termes de bassin de vie ou d'emploi. Concrètement, et pour illustration, ces compétences métropolitaines renforcées se traduisent, dans la politique énergétique menée par la Région Occitanie, conformément à la directive européenne<sup>3</sup>, par une production intensive d'énergie renouvelable (solaire, éolienne), au nom du *pour* tous, au détriment d'une production individualisée, *par* tous, forte consommatrice d'espaces « disponibles », tels que l'on en trouve en milieu de faible densité, i.e. non urbanisés et en quête de rente foncière.

Le département, quant à lui, se voit confier des missions décentralisées de l'État, au plus près des citoyens, dans un objectif de cohésion sociale qui passe par le prisme du *cure* et du *care*. En couple avec l'Agence régionale de santé (ARS), le département, chef de file des affaires sociales (Martin & al., 2019), dirige : préside, gère et planifie le territoire *via*, notamment, les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), guichet unique pour l'accès aux

---

<sup>2</sup> <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-lamenagement-dun-territoire>

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/info/policies/energy\\_fr](https://ec.europa.eu/info/policies/energy_fr)

allocations, placement en Établissement médico-social (EMS) ou encore la prise en charge à domicile etc. Sur le terrain d'étude, aucune (0%) des structures gestionnaires d'EMS ne sont inscrites au registre de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et ne participent de l'ancrage territorial d'une économie du *care* localisée.

Or, la dépendance institutionnelle liée au principe du droit-créance, issu de l'État-providence, est un facteur de vulnérabilité pour les PSH dans leur assujettissement à une institution en recherche d'équilibre gestionnaire (gouvernance néolibérale), en proie à une réflexion sur elle-même, à des réformes, avec, pour risque, son effondrement mais encore sa rénovation ou renouvellement de l'espace ESP.

### 1.3 LA FRACTURE INSTITUTIONNELLE DES MILIEUX DE FAIBLE DENSITÉ

L'ordonnance de 2014, texte législatif qui émane de l'exécutif, comporte deux volets : l'un, de forme, et l'autre, de fond, que nous allons étudier alternativement. Dans la forme, la procédure des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) prescrit l'organisation, par les collectivités publiques, de commissions de consultation à différents échelons de territoire, réactivant en cela les dispositions de la loi de 2005. Ces commissions se composent de représentants des collectivités territoriales, d'associations d'usagers et de structures représentatives des PSH. Elles ont été élargies, en 2014, aux associations ou organismes représentatifs des personnes âgées ainsi qu'aux acteurs économiques.

L'étude des registres publics d'accessibilité<sup>4</sup> déposés en préfecture (avec l'aimable autorisation de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM-66)) démontre que, bien que créées en conformité avec la loi, aucune (0%) de ces commissions, communales comme intercommunales, n'ont été réunies et n'ont participé au processus des Ad'AP. De même, cette obligation faite aux municipalités à réaliser un rapport, financièrement et électoralement engageant pour elles, qui prend en considération tous les travaux à réaliser pour la mise en accessibilité de tous les lieux ouverts aux publics, a provoqué une rupture institutionnelle. Les élus n'ayant guère appréciés de se trouver, à nouveau, sous la coupe des préfets en matière d'administration et de leur urbanisme au travers d'une politique jugée *top-down* qui méconnaît les pratiques et enjeux locaux ruraux. En ne déposant pas les Ad'AP dans le délai imparti, les élus ont souhaité faire montre d'un acte de rébellion contre cette façon autoritaire de gouverner les territoires et de s'immiscer dans les affaires locales. Pour autant, d'autres responsables locaux auront, eux, fait le choix de l'opportunité à rénover les centres bourgs et de villages, en tirant profit des subventions issues d'appels à projet, comme celui du Fonds d'intervention pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat (FISAC), supprimé en 2019, ou encore des divers Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) gérés par la région, dont la mise en œuvre reste sous son autorité, qui ont pour particularité d'être extrêmement techniques, complexes, pour des collectivités locales qui n'ont pas toutes la compétence alors exigée. De fait, le recours systématique à des bureaux d'étude aura eu pour effet de produire des documents standardisés, sans réelle réflexion sur les enjeux, spécifiquement de (re)construction de l'espace public, d'urbanisme, que portent en eux l'accessibilité.

---

<sup>4</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee>



## 2 (ESPACE VÉCU) DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET ACTION PUBLIQUE

Alors que l'élue au département utilise ces commissions pour développer son réseau politique, auxquelles nous n'avons pas eu accès. La Région Occitanie a accepté de nous recevoir, en tant qu'observateur, au sein de ses instances de consultation. Aussi, de 2018 à 2021, nous avons procédé à un recueil de *verbatim* à raison de quatre à six réunions par an (avec l'aimable autorisation de la Région Occitanie).

### 2.1 GOUVERNANCE HYBRIDE ET EXPERTISE

Initiée par la région dès 2016, l'Instance de dialogue et de concertation de la Région Occitanie (IDCHOC) est composée de cinq partenaires institutionnels, en charge de l'emploi : AGEFIPH Occitanie, CAP EMPLOI 31, DIRECCTE et MEDEF Midi-Pyrénées, et des têtes de réseaux, métropolitaines, d'associations représentatives des PSH. Soient vingt-huit structures ou entités extérieures à la collectivité publique, dont cinq sont également membres du Comité d'entente régional Occitanie (CERO) créé à l'occasion de la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) de 2009 qui a défini une nouvelle organisation sanitaire et médico-sociale des territoires dont la création des ARS. Ces instances se réunissent sous la présidence de la vice-présidente en charge des solidarités. Ainsi, l'IDCHOC a été associée en amont de schémas régionaux structurants comme le Schéma régional de développement économique, le Contrat de plan régional pour la formation et l'orientation professionnelle, le Schéma régional des formations sanitaires et sociales, le Schéma régional du tourisme et des loisirs etc. (source : 1<sup>er</sup> plan d'action transversal handicap, Région Occitanie, 2017).

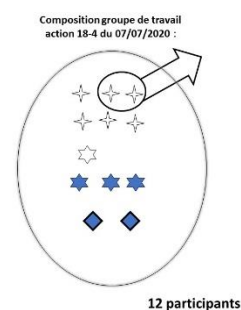
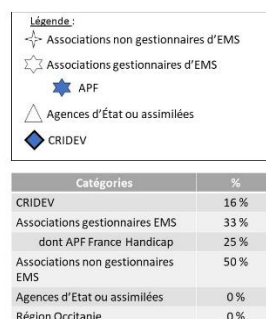
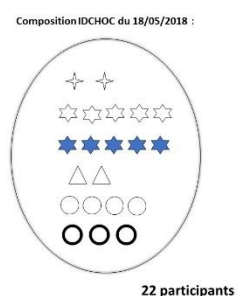
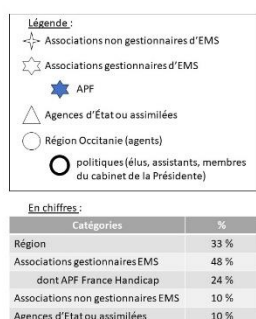


FIGURE 4 : COMPOSITION IDCHOC DU 15/05/2018

FIGURE 5 : COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL MENÉ PAR LE CRIDEV AU 07/07/2020

Dans les débats observés, l'attitude de certains acteurs présents autour de la table, en cas de désaccord avec l'ensemble des participants, a été de s'en remettre à l'arbitrage politique de la vice-présidente. Dans un « réflexe jacobin », qui émane d'une foi profondément ancrée en la capacité et la justesse de son avis politique. Prise de position qui sera alors sanctionnée aux prochaines élections et qui reste celui de sa, légitime, responsabilité. Ce qui est l'essence même d'une démocratie représentative. Pour autant, dans le cas d'étude qui suit, nous allons nous intéresser à l'action 18-4 du Plan d'action transversal autour des handicaps 2018/2021 relatif à « mise en place d'un outil pour améliorer la qualité d'usage des bâtiments publics en projet » (source : compte rendu de réunion du 18/05, Région Occitanie, 2018). De manière consensuelle, les membres de l'IDCHOC, alors composée de 22 participants, veulent « poser un socle



commun », « un outil de travail », face au constat que « la norme règlementaire n'est pas toujours suffisante, voire pas adaptée à l'usage réel » qu'en ont les PSH. En outre, les membres présents demandent à ce que TOUT le personnel de la région, dont les équipes techniques, soit associé à cette action « pour sensibilisation » et montrent en exemple le travail réalisé par Toulouse Métropole. De cette initiative naîtra, courant juillet 2020, sur la base du volontariat, un groupe de travail coordonné par un cabinet d'architectes : le CRIDEV, sélectionné suite à un appel d'offre, conformément à la réglementation en vigueur. Quand bien même, huit mois auparavant, l'Association des paralysés de France (APF), devenue APF-France handicap, avait annoncé par voie de presse (source : [www.apf-francehandicap.org](http://www.apf-francehandicap.org)) son partenariat avec le CRIDEV et le lancement de leur nouveau label : l'ACCEV, « la haute qualité d'usage » pour tous. Lorsque le livret sera finalement prêt, au bout de seulement quatre réunions de travail, deux des représentants d'associations non-gestionnaires d'EMS quitteront physiquement la table de l'IDCHOC du 29 mars 2021, lors de la présentation du travail remis à la région. En guise de protestation contre les pratiques usitées par le CRIDEV, de dénonciation du travail réalisé, « inaccompli », et pour lequel non seulement ils souhaitent se « désolidariser » mais demandent instamment à la région de bien vouloir « renoncer ».

C'est par l'analyse de la gouvernance hybride, défendue par J.-C. Graz (2006), que vont être présentées ici les conséquences de ces instances, en tant que lieux d'expression de la démocratie participative. Un des premiers effets constaté est que, loin de contribuer à un renouvellement démocratique, les IDCHOC ont participé (a) d'une perte de contrôle de l'institution sur l'assemblée des participants et sur le rôle même de l'instance de consultation et (b) à un rétrécissement du cercle des acteurs, quantitatif mais aussi dans la diversité de pensée. Le

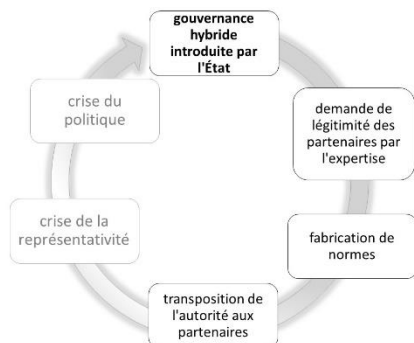


FIGURE 5 : SCHÉMA CIRCULAIRE DE LA GOUVERNANCE HYBRIDE. CAUSES ET CONSÉQUENCES

second effet est celui de la légitimation de ces « élites » (*idib*) constituées et de leur autorité qui passe par la maîtrise d'une expertise. Expertise qui tend, d'une part, à disqualifier l'économie de la connaissance : aucun des acteurs concernés, ni dans les associations représentatives ni au sein du personnel de la région, ne connaissent les publications, par exemple, du Centre d'études sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), qui a, par ailleurs, réalisé un travail très conséquent de

vulgarisation de la loi de 2005 et présenté, dans ses publications, des cas d'application concrets en termes d'accessibilité architecturale, de voirie, d'espaces publics etc. déclinés par thèmes et typologie d'ERP. D'autre part, cette expertise aura eu pour effets de produire de nouvelles normes, autocratiques, dans le sens où elles confortent le discours lobbyiste d'APF-France handicap (*in*), et d'exclure les acteurs en opposition (*out*). Le tout dans une connivence avec l'autorité politique décrite par un agent de la collectivité comme un jeu institué, un « donnant-donnant » ou encore une opportunité politique (Scott, 2019), de cohésion d'acteurs territoriaux sans lesquels il serait « impossible » de gouverner. La troisième conséquence, décrite par J.-C. Graz (2006), est que ces entités ou « clubs » (*ibid*), sans délégation formelle d'autorité, ne sont pas à la recherche de légitimité démocratique. Bien au contraire, plus leur influence sera grande,

plus manifeste deviendrait leur déficit de légitimité. Aussi, ces nouveaux partenaires de l'institution ne cherchent pas à forger ni à animer le débat public. A l'inverse, ils procèdent de sa dépolitisation (Scott, 2019).

En écho à la réflexion menée par F. Ascher (2009) sur une société devenue hypertexte, composée d'individus socialement multi-appartenants, les termes d'élite et de clubs seront substitués au profit de celui de société civile. Du fait de cette multi-appartenance sociologique, cette façon de penser, qui s'auto-légitime par le biais de l'expertise, qui accapare la norme sociale et qui exclue ses détracteurs, se diffuse à toutes les strates de la société.

## 2.2 DÉMULTIPLICATION DES ACTEURS, MÉRITOCRATIE ET INEFFICIENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

A une autre échelle de territoire, celle d'une commune de 12 000 habitants, force a été de constater la démultiplication et la diversité des acteurs qui entourent l'enfance. Mais on entend rapidement que cette question échappe. D'un côté, les associations locales sont demandeuses de portage d'actions mais elles ne sont ni structurées ni formées à cet exercice. De l'autre, la Caisse d'allocations familiales (CAF) met en avant les financements disponibles à tout porteur de projet et insiste sur l'intérêt de coordonner personnes âgées ou jeunes retraités, « en demande d'activités », et les enfants, « en besoin d'encadrement ». Les proviseure et principale, elles, mettent en avant les nombreux dispositifs déjà existants au sein de leurs structures, notamment ceux émanant de la gendarmerie, sur les thématiques de la citoyenneté, violences, harcèlements, addictions, risques liés aux nouvelles technologies etc. Finalement, on assiste à un empilement d'actions qui ont pourtant toutes la même faille : celle de ne pas toucher leur cible. Il existe plusieurs raisons à cela. La première est que les politiques publiques sont menées à l'initiative d'acteurs qui ne sont pas des professionnels du secteur social. Alors même que collège et lycée ne disposent plus que d'une assistante sociale à mi-temps pour respectivement 855 et 1450 élèves. Par ailleurs, ces cheffes d'établissement font état d'un autre obstacle : celle de la difficulté à nouer des liens faibles avec des familles en situation d'instabilité résidentielle (constat du développement d'une mobilité résidentielle tous les deux à trois ans) pour raisons de mobilité professionnelle ou encore de garde alternée d'un enfant. Le second argument relève des réactions verbales entendues face à l'échec de ces initiatives : « les gens exagèrent », « ils » ne se saisissent pas des opportunités qui leur sont pourtant « offertes ». La responsabilisation, culpabilisation, de l'« autre », issue d'une société du mérite (Rosanvallon, 2004 ; Girardot, 2011), reste un *leitmotiv* qui justifie à la fois la « bonne » moralité de l'action menée par certains acteurs et son inefficience. Néanmoins, il exerce une pression sociale sur la PSH qui fait dire à cette maman : « mais, foutez-nous la paix ! ». La méritocratie est un espace de domination. C'est une manière de penser qui, selon J. Linz (Hermet, 2006), ne fait pas d'elle une idéologie, sauf à en définir ses principes organisateurs, mais qui porte en elle une violence symbolique (Bourdieu, 2001), binaire : *in/out*, quantitative au sens de J.C. Scott (2019), et qui participe, aussi, de la construction économique, sociale et politique d'une minorité silencieuse (*ibid*). Le troisième point reste celui de l'impensé d'espaces publics ouverts à la mixité (Young, 1990). Bien qu'il soit difficile d'apprécier si l'État se désengage des territoires, notamment au vu des sommes allouées *via* ses agences sous la forme d'appels à projet ; soient, des sollicitations dirigées vers la société civile et les collectivités locales à prendre leurs « responsabilités » et à

innover. D'un autre côté, et dans le même temps, l'État, acteur du territoire, ne fournit pas au corps administratif de l'institution, dans le cas évoqué ici celui de l'Éducation Nationale, les moyens nécessaires à l'exécution de ses missions. A qui profite ce paradoxe ?

### 2.3 L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE : BOUC EMISSAIRE OU SURPUISSANCE ?

L'hypothèse de travail retenue est que l'économie pétrolière est la cause de ce dysfonctionnement, du fait d'une position stratégique dominante dans une économie mondialisée mise en cause par le rapport Meadows. Dans ses effets, puisque telle est notre méthodologie, l'économie pétrolière et les économies extractives de façon plus large persistent à véhiculer des valeurs coloniales de domination territoriale comme humaine. Cette malédiction des ressources, énoncée par R. Auty en 1993, ou encore ce paradoxe de l'abondance, développé par T. L. Karl en 1997, montre à voir que les pays dotés en ressources naturelles investissent moins que les autres États dans leur corps institutionnel et dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités (Carbonnier, 2013). L'analyse par l'économie de la rente (Rosanvallon, 2014), ce revenu qui exacerbe les convoitises, démontre deux autres de ses conséquences : la dévalorisation de la valeur travail et la révélation au grand public des inégalités sociales liées au patrimoine.

Mais alors, pourquoi diviser et exclure, en particulier dans un État-nation qui n'est pas doté de telles ressources et tant bien même, en théorie, que le plein-emploi coûte moins cher au *welfare state* et à la collectivité ? L'économie pétrolière n'explique pas à elle seule les phénomènes macroéconomiques contemporains et leurs effets. Alors que biopolitique et crises économiques mondiales apparaissent dans le même temps historique, économies pétrolière et financière ont été structurellement liées par la mise en place d'un système financier international, ou transfert d'épargne globalisée, qui a progressivement décloisonné les systèmes nationaux, les a rendu interdépendants, puis les a spécialisés avec l'essor de l'intermédiation bancaire, la diversification

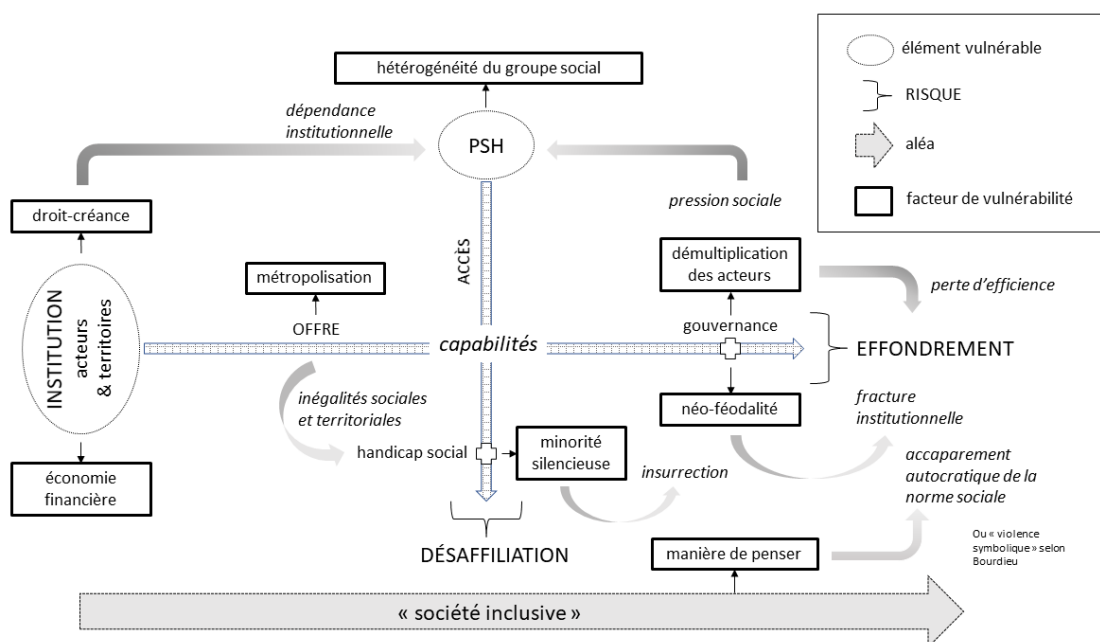


FIGURE 6 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ SOCIO-TERRITORIALE DES PSH

de produits adaptés à leurs clientèles, et le développement de places financières territorialisées (Brender et Pisani, 2007). Dans ce jeu scriptural, plus il y a de richesses (*in*) plus il faut compenser celle-ci par du crédit (*out*) afin de prémunir le système de la déflation en maintenant un équilibre *in/out*, pour préserver la valeur du *in*. En Europe, c'est à la Banque centrale européenne (BCE) que revient la charge de cette régulation des flux financiers pour le compte de la stabilité du marché unique. En ce sens, le facteur de vulnérabilité de l'institution, dans sa dépendance aux réseaux, ne serait donc pas tant l'économie pétrolière que l'économie financière.

Pour en comprendre ses effets, nous retiendrons deux pistes de réflexion : la première est celle de la paupérisation, du creusement des inégalités de revenu, pour inciter au crédit (*ibid*). La seconde, nous ramène à la définition des régimes autoritaires de J. Linz : « des systèmes politiques caractérisés par un pluralisme politique limité, non responsables, dépourvus d'idéologie directrice élaborée mais reposant sur une mentalité caractéristique, sans volonté de mobilisation (...) et dans lesquels un *leader* ou parfois un petit groupe exerce un pouvoir dont les limites formelles sont mal définies » (Hermet, 2006). Régimes qui résultent de mandats tacites qui leur ont été confiés par des secteurs dominants de l'économie ; l'action politique, ou art de gouverner, étant alors considérée comme une ressource à fin de légitimité populaire (*ibid*). En prenant le pouvoir de façon licite, en diffusant sa manière de penser, en divisant la société et en mettant en position de force les prétendus bénéficiaires de sa stratégie (*in*), soit une partie de la société civile, les partisans d'une économie pétro-financière annihilent toute contestation.

En termes de gestion du risque croisé effondrement/désaffiliation, dans la continuité des travaux menés par N. Curien (2000) sur la théorie des trois couches et de l'économie en réseaux, dans un objectif d'apaisement de l'espace ESP, notre piste de réflexion est celle de l'ouverture des services finals (SF), *i.e.* la couche des biens, bruts ou manufacturés, et des services, dont les services à la personne, à une concurrence pure et parfaite à même d'empêcher la constitution de situations de monopole et de libérer l'innovation pour la rendre accessible au plus grand nombre. Si cet axiome a pour avantage de ne pas toucher à la propriété privée, matérielle comme immatérielle, il conduit à poser une réflexion en termes de qualité de gouvernance des échelles d'infrastructure, *i.e.* des *data*, et d'infrastructure, *i.e.* des supports de flux, voire de leur prise en considération comme des biens communs ; chaque flux, ou mobilité, étant conditionné par un support du flux, qui lui est propre, amené à évoluer selon le retour d'expériences recueilli. Ce qui ne prévaut pas de leur gestion publique plutôt que privée, mais suggère un accord entre les acteurs sur cet accès conjoint à la connaissance qu'elles procurent et à la réflexion qu'elles suscitent. Nous verrons dans le chapitre suivant combien ces services finals sont une ressource clé vers une société d'inclusion.

### 3 (ESPACE PERÇU) LA *GROUNDNED THEORY* APPLIQUÉE À L'ANALYSE DES ESPACES PAR LA MOBILITÉ

L'hypothèse de travail retenue dans ce paragraphe est que la nature des gênes ressenties par les PSH varie selon la catégorie et le degré de handicap mais aussi selon la classe d'âge. Or, si le concept de gêne développé par V. Dejoux & *al.* (2019) est un facteur limitant voir excluant à la mobilité, l'aptitude à se mouvoir peut être considérée comme une capacité différenciée.

### 3.1 PSH : UNE CATÉGORIE SOCIALE HÉTÉROGÈNE

L'étude du fond des Ad'AP n'est pas d'accès facile, principalement parce qu'une approche par la géographie classique apporte peu d'informations. L'entrée allocataire, par exemple par les Allocations d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), montre que, exception faite des EMS, il n'y a pas de territorialisation du handicap : les PSH sont réparties dans l'ensemble de la société et des territoires. D'autant plus que le handicap peut être permanent ou temporaire. Il n'existe donc pas de déterminisme résidentiel lié au handicap ou, plutôt, il existe des déterminants à leur localisation résidentielle. Ainsi, A. Alauzet et G. Raton (2018) ont identifié que les choix de localisation de domicile de PSH, en milieu urbain, sont variés mais motivés par le degré de nuisances sonores ou visuelles environnantes. La seconde difficulté est celle de la représentativité sociologique. En effet, le groupe social des PSH est un groupe social diversifié en raison de sous-catégories de handicap, de classes d'âge, de genres, d'intersectionnalités etc. En référence aux travaux sur le genre, cette pluralité du groupe social ne devrait pas constituer en lui-même un facteur de vulnérabilité. Mais nous venons de voir que l'accaparement de la définition du handicap par une minorité d'acteurs induit une vulnérabilité pour l'ensemble des PSH qui en sont exclues (*out*).

### 3.2 PSH : UNE POPULATION À BESOINS PARTICULIERS

Bien qu'elle soit la clé de voute à leur inclusion sociale, la question des mobilités des PSH reste un angle mort des études en sciences sociales. L'accessibilité, appréhendée par l'ordonnance de 2014 comme le cheminement qui mène aux ERP et qui permet d'accéder aux services au sein même de ces ERP, est une question qui renvoie à la prise en compte de la capacité de mobilité de la PSH. Pour autant, cette spécificité est présentée dans la loi de 2005 comme un empilement de règles né d'un amalgame de contraintes physiques qui rend fastidieuse la lecture du règlement en vigueur et son application dispendieuse. D'autant lorsque cette réglementation conduit à la mise en œuvre d'un *design* universel, d'une standardisation fordiste, extensive, de l'environnement, de l'espace ESP et lorsqu'elle est appliquée sans distinction à l'ensemble des espaces qui composent les bâtiments, les habitations, les espaces publics, les moyens de transport etc. Néanmoins, la loi de 2005 et son ordonnances de 2014 auront permis une prise de conscience des difficultés de la Personne à mobilité réduite (PMR) à se mouvoir et tous les travaux urbains réalisés sont une avancée non négligeable, bien qu'insuffisante en considération de l'ensemble de la catégorie des PSH. À cette approche quantitative sera opposée ici une approche qualitative préconisée par les *disabilities studies* : une géographie par l'individu qui encourage à la méthode comparative, qui considère les ressources humaines et techniques, qui participe à l'émergence de nouvelles compétences et qui préserve l'éthique du *care* comme conditions *sine qua non* à l'autonomie de la PSH (Albrecht & al., 2001 ; Winance, 2016). Tandis que les enquêtes menées par N. Rapegno (2017, 2018) auprès de PSH vivant en EMS montrent que les conditions d'accès à la mobilité des PSH sont déterminées par la bienveillance de l'environnement et le stress physique et émotionnel qu'elle provoque. Soient, autant de facteurs qui géolocalisent, par leur temporalité proche du quart d'heure, les déplacements des PSH. C'est cet usage de la mobilité qui, en définissant l'aire géographique des déplacements, circonscrit l'habiter de la personne. Pour saisir cet habiter, il faut passer par une microsociologie

des mobilités du quotidien : la *grounded theory* aura en cela provoqué une rupture des cadres méthodologiques en sciences sociales et demande, dans l'analyse des sociétés contemporaines, à partir de l'individu, de l'empirique et du terrain pour construire une modélisation dans un aller-retour permanent entre le sujet d'enquête et la formulation d'hypothèses (Kaufmann et Molénat, 2014).

Le procédé utilisé dans notre étude est le suivant : un questionnaire, simple et facilement utilisable par la PSH enquêtée qui renseigne sur les mobilités (quand, où, comment), dont celles du quotidien, sur une semaine type, du lundi au dimanche, suivi d'un entretien compréhensif ; une transcription schématique de ces mobilités représentative de l'organisation structurelle des territoires ; une méthode comparative, avec pour objectifs de montrer la nature des liens de la cellule familiale et, plus largement, affective et l'inégalité présumée de l'autonomie spatiale valide v/s invalide. Les résultats attendus sont l'identification des gènes, leurs caractéristiques et fondements. Gènes qui pourront alors être définies en termes de besoins particuliers (BP). Le public cible est celui de PSH inscrites en milieu ordinaire, résidentes hors EMS.

Le cas présenté en suivant est celui de deux sœurs, Carolina et Déborah. Carolina est déficiente intellectuelle et travaille en Etablissement ou services d'aide par le travail (ESAT). Déborah, 40 ans, de deux ans l'ainée, est mère de famille et est employée de bureau. Carolina et Déborah se rendent tous les dimanches chez leur mère, Bétina. Une fois par quinzaine, Bétina amène Carolina faire ses courses au supermarché situé dans un village voisin. Le *weekend*, Marco, collègue de Carolina, le passe chez elle. C'est sa petite amie. Marco vit chez ses parents. Ils en profitent pour voir leurs amis et passer des moments de convivialité tous ensemble. Carolina aimerait faire du yoga. Il existe un club dans la commune, près de chez elle. Mais Carolina souhaiterait pratiquer cette activité de préférence entre handicapés (BP). Alors que l'enquête donne déjà beaucoup à voir sur les lieux de socialisation des deux sœurs qui, dans leur typologie, sont similaires : domicile, emploi, consommation courante etc. Les modes de transports, hormis les déplacements piétons à proximité du domicile, eux, diffèrent. Ce qui saute aux yeux, c'est la disproportion des dimensions spatiales de l'habiter entre les deux sœurs.

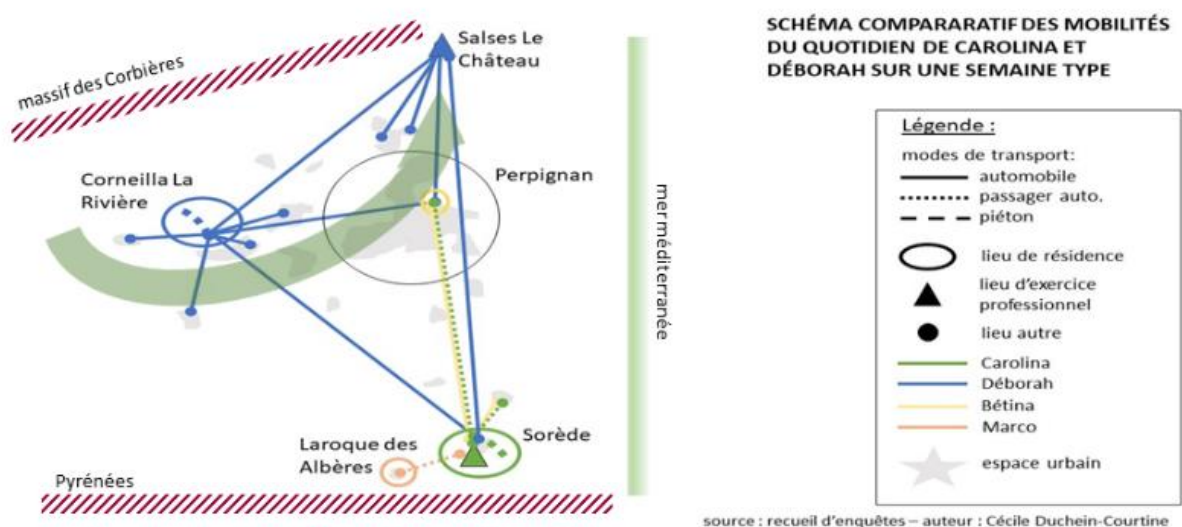


FIGURE 7 : SCHÉMA COMPARATIF DES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN DE CAROLINA ET DÉBORAH SUR UNE SEMAINE TYPE

Dans sa contextualisation géographique, le schéma des mobilités du quotidien de Carolina et Déborah nous amène à expérimenter les points suivants : (a) l'agencement spatial des territoires dans leur rapport centre/périphérie. Ce qui distingue les dimensions spatiales de l'habiter de Carolina et Déborah semble déterminé par leur choix de lieu résidentiel. Alors que Déborah vit en périphérie, mais proche d'un axe de circulation automobile rapide Est-Ouest (2x2 voies), Carolina favorise le fait de se domicilier non loin de son lieu de travail privilégiant un accès piétonnier (BP) qui facilite son autonomie. Dans l'organisation structurelle des territoires, ni l'une ni l'autre n'ont besoin de se déplacer sur Perpignan pour vaquer à leurs occupations quotidiennes. De ce point de vue, les habitants se sont affranchis de la ville centre. (b) les rapports de domination exercés. Ceux induits par la cellule familiale, comme les auront aussi décrits N. Rapegno et J.-F. Ravaud (2017) : Bétina ne favorise pas le fait que Carolina prenne les transports en commun par peur que sa fille soit confrontée à un environnement malveillant. Ceux provenant de l'espace économique et professionnel : Carolina craint ses encadrants et cherche à se rendre exemplaire pour préserver son emploi, source de son autonomie. Avec un salaire net mensuel de l'ordre de 830 euros, Carolina fait partie de la catégorie des travailleurs pauvres<sup>5</sup>. Celle qui a accès aux produits et aux crédits de consommation courante (SF). Mais dont les revenus sont insuffisants pour fonder une épargne et accéder à une rente, financière, foncière ou immobilière, qui l'assure contre les aléas de la vie (BP). (c) les limites d'une accessibilité pensée par le seul prisme de l'infrastructure viaire et bâtie, support du flux de cheminement : Carolina a besoin de sa mère pour accéder au supermarché (ERP) situé dans la commune voisine. Car il n'existe pas de transport en commun qui assure cette liaison (BP). Sur notre terrain d'étude, les transports en communs ramènent tous à la ville-centre. Certes, depuis laquelle on peut circuler dans les périphéries ou vers les pôles urbains secondaires, mais sans pour autant interconnecter les subcentres. L'autonomie de Carolina, dont le propos est de lui permettre d'accéder à une dimension spatiale plus ouverte de son habiter, ne peut s'envisager alors que par la mise en place de transports de substitution, tels que prévus dans la loi de 2005, ou encore de taxis sociaux autorisant le porte-à-porte. Sur notre terrain d'étude, le département a mis en place, dès 2009, un service de Transport à la demande (TAD), sur réservation, conçu comme un véhicule adapté qui empreinte les lignes et horaires des transports en commun. En 2021, dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM, 2019) et du transfert de la compétence mobilité à la région, cette dernière a ouvert ce service à toutes les personnes dépourvues de véhicule de locomotion. Mais nous venons de voir que la mise à disposition de nouveaux choix modaux (SF) ne prévaut pas de leur utilisation.

Au-delà du cas d'étude qui vient d'être présenté, cette enquête, élargie à d'autres PSH, montre cette difficulté d'accès aux capacités. Pour Nicolas, PSH de 14 ans atteint de troubles du comportement, ce sera la déscolarisation (BP) faute de trouver localement un établissement, ordinaire ou EMS, à même de pouvoir l'accueillir. En attente d'une structure hypothétique, et d'une réponse de la MDPH, c'est la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ, ministère de la Justice) qui aura pris le relai en lui ouvrant les portes de son Unité éducative de milieu ouvert (UEMO). Avec pour risque de voir se confronter deux catégories de population, des handicapés psychiques, d'un côté, et des déviants psychotiques, de l'autre, qui n'ont pas les mêmes besoins

---

<sup>5</sup> Le seuil de pauvreté monétaire fixé à 60% du niveau de vie médian est 1.063€/mois en 2018. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797606?sommaire=4928952> (INSEE, 2020)



en termes de *care* ni de *cure* (Lieberman, 2011). Pour Louis, 9 ans, atteint de plusieurs formes de dyslexies, suivi par une orthophoniste, ce sera la déscolarisation programmée par l'établissement d'enseignement privé dans lequel il se trouve actuellement qui a d'ores et déjà prévenu ses parents de l'éviction de leur enfant au-delà de la 5<sup>ème</sup>. Tant bien même que les tests effectués prouvent que son quotient intellectuel est bien supérieur à celui de sa demi-sœur, Corinne, valide et bonne élève. Pour d'autres enquêtés, adultes, en mobilité permanente et sans lieu fixe de résidence, si ce n'est leur « camion » (véhicules utilitaires aménagés, caravanes tractées, voir même véhicules particuliers), tous atteints de troubles du comportement suite à un environnement familial et affectif violent, la difficulté exprimée sera celle de l'accès à un logement (BP), plus singulièrement en vieillissant. A ce tournant d'âge, avec l'arrivée des enfants ou encore lorsque la fatigue physique et morale perturbe l'organisation de leur quotidien. Où la mobilité, jusque-là perçue comme un espace de liberté et de solidarité, comme au sein des Zones à défendre (ZAD), ne l'est plus et où, à l'inverse, apparaît une revendication d'ancrage, d'accès à un droit à l'immobilité (BP). Avec ce groupe d'enquêtés, nous avons pu aborder la question de la citoyenneté, de la représentativité et du suffrage universel. Aucun d'eux ne participent aux élections, ils ne votent pas. Les raisons évoquées sont toujours les mêmes : celle d'un système électoral qui ne les représente pas et dans lequel ils se sentent « piégés » dans un non-choix. Autrement dit, celle d'un système politique qui restreint ses représentants à quelques groupes ou personnes et qui ne prend pas en compte le vote blanc. Ce qui, à défaut d'un *chorum*, participe d'une élection dans l'entre-soi. Par voie de conséquence, bien qu'attachés au territoire, à leur culture, à leur identité et à leur citoyenneté, l'institution y est vécue comme illégitime. Ces PSH participent de cette minorité silencieuse, telle que décrite par J. C Scott (2019).

### 3.3 À CAPACITÉ DIFFERENCIÉE, MOTILITÉ DIFFERENCIÉE

Nous venons de voir qu'il existe dans le sujet de l'accessibilité plusieurs types de contraintes en interactions qui définissent autant de besoins particuliers (BP) dont il reste encore beaucoup à identifier. A ce stade de compréhension de notre sujet, nous avons procédé à une reformulation de la problématique de l'accessibilité par décomposition de la notion de motilité proposée par V. Kaufmann et C. Jemelin (2004).

Pour que l'accessibilité, considérée ici comme l'offre en capacités accessibles, devienne une motilité, un capital social et culturel aux

sens de P. Bourdieu, il est nécessaire de procurer aux PSH des biens, des services et des emplois qu'ils puissent s'approprier. Autrement dit, tels que conçus par identification des besoins particuliers (BP). Toutefois, pour que la motilité, en tant que potentiel, se transforme en compétence et favorise l'acquisition de nouveaux savoir-faire, savoirs être et connaissances, il est non seulement nécessaire que la compétence

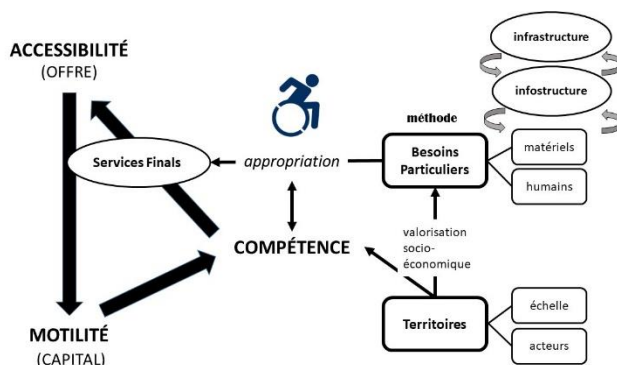


FIGURE 8 : DÉCOMPOSITION DE LA NOTION DE MOTILITÉ



des inégalités issues de l'économie de rente, dont patrimoniale, n'est pas résolue. Selon J. C. Scott (2019), cette question passe par une fiscalité adaptée, compétence régaliennne de l'État-nation.

Il reste toutefois un autre point à définir : celui de la valeur travail. Tandis que P. Victor et T. Jackson (2012) étudient les conditions macroéconomiques d'un état stationnaire de l'économie, ou croissance zéro, et de ses conséquences positives sur le plein emploi. C.L. Spash encourage au déploiement d'une économie verte, durable, dont celui des services à la personne qui participent de cet accès au plein emploi (Douai et Plumecocq, 2017). Mais ces auteurs justifient aussi que le système capitaliste ne possède pas de prédispositions intrinsèques qui lui permettent de limiter par lui-même ses impacts environnementaux. Notre piste de recherche, en termes gestion du risque croisé effondrement/désaffiliation, en correspondance avec le débat actuel sur les revenus de solidarité, universels ou encore de base, est de limiter les déviations du capitalisme par un encadrement capé des salaires ou égalité relative (Scott, 2019). Outre ses conséquences sur la considération socio-éco-politique du mérite, des tensions qu'elle provoque dans l'espace ESP, mais aussi sur la dépendance institutionnalisée des PSH en compétence de travail, cette égalité relative des salaires, qui ne restreint ni la compétitivité entrepreneuriale ni la créativité, devrait pouvoir aussi transposer ses effets en termes de prix sur les biens et services tels qu'adaptés aux capacités d'achat. Une partie de la marge réalisée ou encore de l'excédent brut d'exploitation pourra alors être consacrée au financement des biens communs. De plus, cette approche en termes de prix combinée avec celle de biens communs, notamment au niveau des infrastructures, pourrait également permettre de réduire les inégalités d'offres dues à la densité de population, c'est-à-dire liées au nombre de captifs dans un périmètre donné, un territoire. Puisque leur coût réel sera pondéré par l'ensemble de la collectivité. Aussi, l'appréhension de l'espace ESP et l'appel à son renouvellement par une approche de la vulnérabilité socio-territoriale des PSH est un fait socio-culturel qui se doit d'être étudié au même titre que les études menées sur le genre sur la ségrégation d'une population en raison de sa différence de corps et d'esprit.

#### Bibliographie :

ALAUZET, Aline, et Gwenaëlle Raton (2018) *Vers des villes de demain plus inclusives : une contribution à la compréhension des contraintes du choix résidentiel pour les personnes handicapées*. Pollution atmosphérique, n° 237-238.

ALBRECHT, Gary L., Jean-François Ravaut, et Henri-Jacques Stiker (2001) *L'émergence des disability studies : état des lieux et perspectives*. Sciences Sociales et Santé. Vol. 19, n° 4 : 43-73.

ASCHER François (2009) *L'âge des métapoles*. Aube.

BAILLY, Antoine (2014) *Géographie du bien-être*. Economica. Paris, France, 2014.

BARBIERI, Dario, et Edouardo Ongaro (2008) *Les agences de l'UE : points communs et différences avec les agences publiques agissant au niveau national*. Revue Internationale des Sciences Administratives, Vol. 74, n° 3 : 419-446.

BARNIER, Michel (2021) *La grande illusion. Journal du Brexit (2016-2020)*. Gallimard.

BOURDIEU, Pierre (2001) *Langage et pouvoir symbolique*. Seuil.

BRENDER, Anton, et Florence Pisani (2007) *Les déséquilibres financiers internationaux*. Coll. Repères n° 491. La Découverte.

CASTEL, Robert (2009) *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*. Seuil

- CURIEN, Nicolas (2000) *Économie des réseaux*. Coll. Repères n°293. La Découverte.
- DEJOUX Virginie, Armoogum Jimmy, et Alauzet Aline (2019) *La mobilité des personnes en situation de handicap dans les déplacements : impact des caractéristiques personnelles sur la déclaration d'une gêne*. XXVI Congrès international de la population.
- D'ERCOLE, Robert, Jean-Claude Thouret, Olivier Dolfus, et Jean-Pierre Asté (1994) *Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, modes d'analyse*. Revue de Géographie Alpine, Tome 82, n° 4 : 87-96
- DOUAI, Ali, et Gaël Plumecocq (2017) *L'économie écologique*. Repères n° 678. La Découverte.
- DUPUY, Claire (2020) *Inégalités territoriales*. Presses de Sciences Po, vol. 2.
- FOUCAULT, Michel (2004 (1979)) *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, Seuil.
- GIRARDOT Dominique (2011) *La société du mérite. Idéologie méritocratique et violence néolibérale*. Le Bord de l'eau.
- GRAZ, Jean-Christophe (2006) *Les hybrides de la mondialisation*. Revue française de science politique. Vol. 56, n° 5 : 765-87.
- HERMET, Guy (2006) *Autoritarisme, démocratie et neutralité axiologique chez Juan Linz*. Revue internationale de politique comparée. Vol. 13, n° 1 : 83-94.
- KUHN, Thomas S. (1983 (1962)) *La structure des révolutions scientifiques*. Flammarion.
- KAUFMANN, Jean-Claude, et Xavier Molénat (2014) *Devoir s'inventer. L'Individu contemporain*. Éditions Sciences Humaines.
- KAUFMANN, Vincent, et Christophe Jemelin (2004) *La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales ?* Espaces en transactions, Presses Universitaires de Rennes : 83-91.
- LEFEBVRE, Henri (2000 (1974)) *La production de l'espace*. Anthropos.
- LEFEBVRE, Henri (2009 (1968)) *Le droit à la ville*. Anthropos.
- LIBERMAN, Romain (2011) *Handicap et maladie mentale*. Que sais-je ? n° 2434.PUF.
- MARTIN, Philippe, Jérôme Wittwer, Christophe Nosbonne, Anne Eydoux, Léa Lima, Loïc Trabut, Christophe Trombert, Élise Lemercier, et Élise Palomares (2019) *Politiques sociales locales : notes de synthèse*. Revue française des affaires sociales, Hors-série, n° 1 : 209-273.
- PAAVOLA, Jouni, et W. Neil Adger (2006) *Fair adaptation to climate change*, Ecological Economics. Vol. 56, n°4 : 594-609
- RAPEGNO, Noémie (2018) *Handicap, environnement résidentiel et mobilité quotidienne : l'exemple de résidents d'établissements médico-sociaux*. Représenter les territoires. Collège international des sciences territoriales (CIST)
- RAPEGNO, Noémie, et Jean-François Ravaut (2017) *Vivre dans un établissement médico-social d'hébergement pour adultes handicapés en France : quels choix résidentiels ? Le point de vue des usagers*. Annales de géographie. Vol. 718, n° 6.
- PASQUIER, Romain (2016) *Métropoles et régions : associées ou rivales ?* La Tribune <https://region-aura.latribune.fr/debats/opinion/2016-03-031/metropoles-et-regions-associees-ou-rivales.html>.
- ROSANVALLON, Pierre (2014) *De l'égalité des chances à la société des égaux. Inégalités et justice sociale*. La Découverte.
- SAVÈS, Christian (2017) *Max Weber, penser le paradigme démocratique*. Publibook/Société écrivains, <http://journals.openedition.org/lectures/22317>.
- SCOTT, James C. (2019 (2012)) *Petit éloge de l'anarchisme*. Lux.
- TAINTER, Joseph A. (2013 (1988)) *L'effondrement des sociétés complexes*. Le Retour aux Sources.

TESSON, Frédéric (2011) *Quand le numéro de département devient une marque vestimentaire : un allié inattendu et involontaire dans la résilience de l'institution départementale*. Annales de géographie, vol. 682, n° 6 : 673-682.

TURNER, Graham (2021) *Aux origines de l'effondrement*. PUF.

VICTOR, Peter, et Tim Jackson (2012) *Pour une macroéconomie écologique*. Institut Veblen pour les réformes économiques.

WIINANCE, Myriam (2016) *Repenser le handicap : leçons du passé, questions pour l'avenir. Apports et limites du modèle social, de la sociologie des sciences et des techniques, de l'éthique du care*. Revue Alter, vol. 10, n° 2 : 1-13

YOUNG, Iris Marion (1990) *Justice and the Politics of Difference*. Princeton.

WEIL, Simone (1990 (1949)) *L'enracinement : prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*. Folio essais n°141, Gallimard.